

# Session Rivière Partage de l'Eau - Synthèse

Agence de l'eau Adour-Garonne

**3 jours de co-formation  
et d'échange**

Session Ander  
Session Tarn Aval  
Session Haut-Adour  
2016



*Office  
International  
de l'Eau*



AGENCE DE L'EAU  
ADOUR-GARONNE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE  
DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

EAUD • C

[www.oieau.org/documentation](http://www.oieau.org/documentation)

## INTRODUCTION

Dans le cadre SDAGE et du programme de mesures, il est prévu que pour certains territoires, des SAGE soient développés de manière prioritaire. Afin de faciliter et d'impulser le développement de telles démarches, l'agence de l'eau propose aux acteurs des territoires concernés un moment d'échange et de sensibilisation afin de faciliter l'émergence d'une dynamique de travail en commun et de gestion collective des ressources en eau.

Les sessions RIVIERE-Partage de l'eau ont fait leur preuve par le passé en offrant la possibilité aux acteurs locaux de se rencontrer, de se connaître et d'échanger dans un cadre informel et non décisionnel. Elles ont parfois débouché sur la mise en œuvre de démarches de gestion intégrée telle que des SAGE ou des contrats de milieux.

Dans ce cadre, l'agence de l'eau Adour-Garonne a décidé de relancer ce dispositif sur quelques territoires du bassin.

L'intérêt de telles sessions est la mise en commun des savoirs locaux, un moment où les gens apprennent à se connaître, à se reconnaître, à mettre un visage sur leurs interlocuteurs, des services de l'Etat, de l'agence de l'eau, des autres structures de gestion présentes sur le territoire, à entrevoir les points de vue et les problématiques des autres acteurs et enfin à acquérir un langage commun.

Elles constituent ;

- Des **lieux de communication et de formation** sur la gestion de l'eau dans lesquelles les interventions et les échanges contribuent à mettre à niveau l'information et/ou les connaissances de chaque usager,
- Des **lieux de responsabilisation** des acteurs, engagés à participer activement à la recherche de l'intérêt général,
- **Des lieux de débat et d'échanges.**

Le dispositif repose avant tout sur la mise en place d'un comité de pilotage local, constitué de 3 à 10 acteurs locaux, de l'animateur du territoire (ou d'une partie du territoire concerné) et de l'agence de l'eau. Il a en charge de construire les paramètres de la session RIVIERE à savoir, le programme de la session, la liste des intervenants, la liste des participants, les dates et lieux des journées. Le contenu de la session est défini à partir d'un diagnostic réalisé par les membres du comité de pilotage. La façon participative et intégrée de construire le pré-diagnostic et le programme était aussi importante que les résultats obtenus. Les démarches les plus appropriées sont celles qui ont été préparées et imaginées avec ceux qu'elles prétendent impliquer.

Les sessions RIVIERE permettent aux acteurs locaux de se rencontrer pendant trois jours (espacés de quelques semaines) autour d'un diagnostic. Durant ces jours, ils réagissent sur le diagnostic par des exemples concrets, des témoignages sur leurs pratiques. Les intervenants sont en général les acteurs locaux (élus, associations de protection de la nature, association de pêche et de tourisme...) et les services de l'Etat à la demande du comité de pilotage.

La session Rivière-Partage de l'eau ambitionne de constituer un excellent moyen de mobiliser des acteurs locaux et d'engager un dialogue et une réflexion commune.

## Le dispositif Session RIVIERE PARTAGE DE L'EAU



En 2016, l'Agence de l'eau Adour Garonne a confié à l'OIEau l'organisation de trois sessions RIVIERE :

- Session Ander : Ander et la continuité écologique
- Session Haut Adour : Comment faire émerger une bonne gouvernance pour la gestion de la rivière
- Session Tarn aval : Le contrat de rivière comme atout pour le développement touristique du Tarn.

### SESSION ANDER : ANDER ET LA CONTINUITÉ ECOLOGIQUE

**Dates** : 22/09/2016 – 30/09/2016 – 18/10/2016

**Lieux** : St Flour - Massiac

**Participants** : 70 personnes sur les 3 jours, réparties en collectivités territoriales, associations, services de l'Etat et ses établissements publics, Propriétaires.

**Contexte** : L'Ander, affluent de la Truyère, traverse 10 communes dont Roffiac, Saint-Flour et Saint-Georges. Il est classé en liste 2 depuis l'arrêté du 9 novembre 2013, ce qui signifie que le cours d'eau nécessite des actions de restauration de la continuité écologique (transport des sédiments et circulation des poissons). 21 ouvrages font obstacle à la continuité écologique sur le cours d'eau.

**Objectif de la session** : L'objectif de la session Ander est de former les acteurs à la continuité écologique et de faire prendre conscience de l'importance de cet enjeu et de la nécessité d'agir. Elle s'inscrit dans le cadre plus large d'élaboration du Contrat Territorial.

**Photographie 1 : Journée 1 de la session Ander et la continuité écologique**



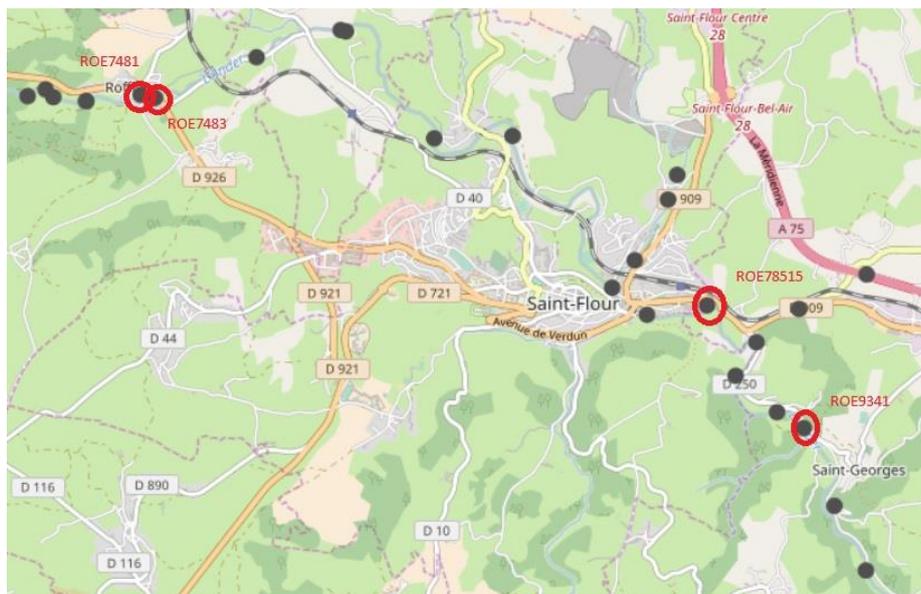
## Programme :

Jour 1 : introduction a la continuité écologique sur l'Ander

- **Le fonctionnement écologique** de la rivière : les enjeux, Agence de l'eau Adour Garonne, J. Salaun Lacoste – Le fonctionnement, ONEMA, Mylène Malbrunot,
- **Le cadre réglementaire** : DDT15, Eva Touzeau
- Comment concilier les **usages** ? (enjeux de la continuité) - Fédération de pêche 15, Agnès Tronche
- Le **contrat territorial** – M le Vice-Président de la CCPSFM, Guy Michaud
- **Natura 2000** et la continuité écologique – CCPPN, Céline Talon
- **Visite** du site de l'ancien Moulin du Roueyre à St-Flour (en groupes)

Jour 2 : Regards croises des acteurs sur la continuité écologique

**Visites de seuils** : le seuil de Roffiac (ROE 7481), protégeant une conduite d'eaux usées - le seuil du moulin du Blaud (ROE 7483), appartenant à l'Amicale des pêcheurs de Haute-Auvergne qui est utilisé pour arroser des jardins communaux et pour la pêche et la pisciculture - Le seuil des Fabres (ROE 9341), partiellement détruit qui était en pierre et a été détruit partiellement par la crue de février 2016 - Le gué submersible de Bellegarde (Bellevue) habituellement emprunté pour les transports (chemin de randonnée) et pour le passage de bétails (non répertorié sur la carte car il n'a pas de code ROE) - Le gué submersible de la Valette (ROE 78515), chemin de randonnée pédestre et équestre et utilisé pour le passage de bétails.



Source : Sandre – Janvier 2017 – Les seuils visités lors de la session RIVIERE Ander

Jour 3 : Améliorer la continuité écologique, retour d'expériences. Bilan des visites. Les suites.

- Restauration de la continuité écologique. Exemples sur le bassin versant de l'Alagnon
- Visites d'ouvrages sur site - l'Alagnon : Remplacement de gués busés par 3 ponts (Grenier-Montgon) - Equipement passe à poissons (Massiac) - Effacement de seuil à Neussargues-Moissac.
- L'accompagnement technique et financier de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne-Guillaume Lechat-AEAG.

## **La session**

La première journée était consacrée aux notions fondamentales liées à la continuité écologique, d'un point de vue fonctionnel (fonctionnement d'un cours d'eau), réglementaire, opérationnel (concilier les usages) afin d'apporter des éléments communs de langage. Cet apport théorique a été confronté à la réalité pragmatique d'un seuil lors d'une visite dans l'après-midi. Cette visite a permis aux participants d'échanger sur les usages, les différentes valeurs (patrimoniales, affective...), et de débattre sur des questions plus techniques (hauteur de franchissabilité d'un obstacle par différentes espèces, aménagement des seuils, accompagnement financier, droit de l'eau...).

A la suite de cette journée, la possibilité d'un effacement de seuil a été évoquée sur le seuil visité et un accompagnement pour monter un dossier a été demandé.

La seconde journée était dédiée aux visites de terrain. Plusieurs seuils représentatifs de situations diverses ont été étudiés. La journée reposait sur le partage et l'échange d'expériences et de connaissances. Autour d'un carnet de terrain élaboré par l'OIEau, chaque seuil a été étudié et les débats ont porté principalement sur les histoires et usages des seuils et les moyens techniques pour rétablir la continuité écologique. Pour chaque seuil, des opérations de gestion ont été proposées en prenant en compte les éventuelles contraintes (abaissement, effacement d'un ouvrage, suppression d'une buse pour réaliser un tablier, étude hydromorphologique préalable, sensibilisation des riverains, création d'un sentier pédagogique...).

La troisième journée était réservée aux retours d'expérience sur l'Alagnon, présentés par le SIGAL via une présentation globale du syndicat et des visites sur le terrain. Elles ont été ponctuées de témoignages des élus ou des acteurs directement impliqués dans ces opérations de restauration et ont été un support important de la discussion. Le compte-rendu des visites des seuils sur l'Ander en début d'après-midi a nourri la réflexion notamment en mettant en perspective les retours d'expérience et la réalité de ces seuils. L'exposé sur l'accompagnement technique et financier des opérations de gestion de restauration par l'Agence de l'Eau a également amené des éléments concrets dans l'éventuel montage de projet de restauration. Enfin, le contrat territorial est apparu comme un outil contractuel essentiel dans la mise en place d'actions concrètes.

## **Perspectives**

Les suites de la session RIVIERE-Partage de l'eau de l'Ander se déclinent sous deux formes concrètes complémentaires :

- Opérationnelle : le montage de plusieurs dossiers (effacement de deux seuils envisagé, remplacement de buses par des tabliers).
- Planificative : L'élaboration du contrat territorial sur la Truyère dont l'Ander est un affluent, qui comprendra des actions de sensibilisation, d'information, de concertation autour de certains seuils mais aussi des autres thématiques du territoire, basées sur un diagnostic de bassin versant, des usages et pressions exercées sur les cours d'eau.

Par ailleurs les visites de terrain sont apparues comme incontournables de la formation théorique et ont facilité l'appropriation par les participants des notions liées à la continuité écologique. Elles ont donné à chaque participant une représentation concrète du sujet.

La complémentarité des intervenants techniques a été une vraie plus-value de cette session, permettant aux riverains et aux élus de trouver réponses à la fois à leurs questions techniques, administratives, réglementaires et financières. Ceci donne tout son sens aux opérations de concertation, en fournissant un exemple d'appropriation locale d'enjeux complexes, par la co-formation et l'échange d'expériences et connaissances.

## SESSION HAUT-ADOUR : COMMENT FAIRE EMERGER UNE BONNE GOUVERNANCE POUR LA GESTION DE LA RIVIERE

**Dates** : 28/09/2016 – 12/10/2016 – 08/11/2016

**Lieux** : Grand Tarbes – Montgaillard - Tarbes

**Participants** : Sur les 3 jours de session 55 personnes issues des collectivités territoriales et leurs établissements ont participé.

**Contexte** : un enjeu fort d'amélioration du fonctionnement hydromorphologique sur le territoire Haut Adour (de la Haute Bigorre jusqu'à l'agglomération de Tarbes), un enchevêtrement de structures sur le territoire avec des modes de gestion différents, une opportunité de revoir l'organisation du territoire avec la mise en œuvre de la GeMAPI en 2018 et une expérience de 10 ans de contrat de Rivière porté par un syndicat mixte dynamique.

**Objectif de la session** : Mener une réflexion avec l'ensemble des personnes concernées pour faire émerger une bonne gouvernance du grand cycle de l'eau sur le Haut Adour permettant une meilleure lisibilité des actions, la reconnaissance d'une structure de gestion (EPAGE ? élargissement du syndicat de l'Adour et ses affluents jusqu'aux sources) la mutualisation des moyens humains techniciens et élus.

### Programme

Jour 1 : Comprendre la rivière

- Comment fonctionne une rivière : Christian BEAUFRERE (Geodiag) - Film Jérémie ASTAU, institution Adour
- Le cadre réglementaire et les outils DCE : DCE-Loi sur l'eau- SDAGE / SAGE, GEMAPI, M.CHEVALIER (AEAG) - PAPI / PPG / DIG, DDT M.LISCH.

Jour 2 : Mieux se connaître

- Le cadre institutionnel général : Les régulateurs , AEAG-JJ Chevalier, V. Mabrut, DDT Benoît Lisch - Les opérateurs : SMHMA Marion CHERRIER ou Patrick BORNUIAT, Institution Adour-Mme Aurélie DARTHOS, Syndicat Alaric Daniel LASHERAS - Les vérificateurs : Onema Laurent DELISEE - Les accompagnateurs : CATER, Yves SAINT-MARTIN
- Témoignages d'acteurs : SMGAA, Frédéric RE - Retours sur la Nive (fonds de solidarité) Jean-Michel GALANT, Miren ITURRIOZ.
- Visite des aménagements à Montgaillard Illustration de la solidarité amont/aval, rural/urbain végétalisation des berges, espaces de mobilité

Jour 3 : Comment faire émerger une bonne gouvernance ? Que faire et comment ?

- Introduction à la loi GEMAPI, une nouvelle gestion des rivières (film)
- Travaux en groupes - Quelle gouvernance sur le Haut Adour ? Forces faiblesses, opportunités, menaces,
- Témoignages d'acteurs : Compétences GEMAPI-PAPI-PPG, l'expérience du Pays de Lourdes et des vallées des gaves, Mme CARRERE (PLVG)
- Visite à Soues : conséquences d'effacement du seuil - M. CAZAUX (SMHMA), M. DALMIERES (CAGT)
- Les perspectives : loi Notre, Gemapi, petit cycle de l'eau : Mr REVILLIER, CAGT
- Échange sur les résultats des ateliers : Quelle organisation mettre en œuvre sur le Haut Adour ? comment optimiser les forces et lever les freins.

### La session

La session a permis de donner les clés de compréhension aux participants et aux élus pour qu'ils renforcent leur rôle dans la gestion de la rivière. Il s'agit pour les participants de mieux comprendre le fonctionnement de la rivière et les acteurs impliqués (qui fait quoi). Les intervenants ont pu chacun présenter leur rôle sur la rivière, leurs missions, ainsi que leurs réalisations.

Le dernier jour a été consacré à questionner les participants sur « comment travailler ensemble », quels champs possibles, comment se partager les compétences. Il s'agit d'encourager la discussion et les échanges sur le scénario le plus probable pour gérer la rivière.

### Perspectives

Les participants souhaitent se mettre en marche en 2017 afin d'être prêt pour les échéances de 2018 ; ils proposent d'établir des scénarii sur le périmètre d'action, d'organiser des réunions de travail avec les structures syndicales de l'Adour, en 2017 ; utiliser les travaux sur le périmètre comme outil de dialogue entre syndicats et EPCI, travailler sur une structuration optimisée, discuter avec les EPCI.

## SESSION TARN AVAL : « LE CONTRAT DE RIVIERE COMME ATOUT POUR LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU TARN »

**Dates** : 20/10/2016 – 09/11/2016 – 01/12/2016

**Lieux** : Moissac (82) – Brens (81) - Buzet sur Tarn (31)

**Participants** : 104 personnes sur les 3 jours (collectivités locales, élus, associations sportives et touristiques, services de l'Etat principalement).

**Contexte** : le territoire de la session concerne le Tarn et ses affluents de la confluence avec le Rance jusqu'à la confluence avec la Garonne. Globalement les cours d'eau sont en état moyen et les actions nécessaires pour reconquérir le bon état sont dues à différentes pressions concomitantes dont l'hydromorphologie et l'hydrologie et les pollutions diffuses. Par ailleurs, le territoire reste à organiser pour pouvoir faire émerger des programmes d'actions qui seront assez ambitieux et avec un périmètre pertinent. L'expérience du premier contrat de rivière est un avantage. Il existe d'ores et déjà une structure d'appui technique et d'aide à la décision. Cela permet de reproduire les méthodologies pour acquérir la connaissance préalable nécessaire, déployer des moyens humains existants et de mutualiser les coûts de fonctionnement.

**Objectif de la session :** L'objectif de la session rivière est d'apporter les éléments de réflexion, faire prendre conscience des enjeux et des avantages d'un contrat de rivière, et encourager les acteurs locaux à se structurer, pour tendre vers un projet commun sur le bassin du Tarn aval.

### **Programme :**

Jour 1 : Le développement touristique du territoire du Tarn aval et la réglementation liée au respect du milieu :

- **Les projets de développement touristiques :** La pêche aux silures, Fédération de pêche, M PAULY - Le Projet de navigation de Port canal, Mme PUECH, CA du Grand Montauban, directrice Office du tourisme - Les sites de baignade, M. GELIS, mairie de Saint-Juéry, Mme LYVINNEC, SMRT – Canoë, Fédération 82, M REYNAUD
- **La réglementation sur les milieux et les usages :** Objectifs DCE sur la qualité et quantité des Ressources eau : Céline MARUEJOULS (AE) et Cécile TOUYA (DREAL) - Loi sur l'eau : DDT82, Mme WENDEL
- **Les connaissances sur les ressources en eau et les milieux :** Mme Pascale LYVINEC (directrice SMRT),
- **Débat :** quels sont les besoins d'assistance technique pour enclencher les projets en cours ? Comment se coordonner ?

Jour 2 : Se connaître et connaître les usages de la rivière

- **Apprendre à se connaître,** à connaître les autres et leur rôle sur la rivière (travaux en atelier)
- **Comment les territoires vivent-ils avec la rivière ?** quelle(s) identité(s) commune(s), que peut-on partager ?
- **Visite de terrain :** Visite d'un barrage d'EDF
- **La politique locale de l'eau,** état des lieux, projets, ambition et perspectives vu par les acteurs (travaux en atelier)
- Film
- **Table ronde :** Echanges et réactions des experts institutionnels sur la politique locale de l'eau (AE, DDT, EDF, DREAL)

Jour 3 : Les outils de gestion de l'eau au service du développement, Bilan et perspectives

- **Table ronde : le contrat de rivière est-il un atout pour le développement touristique** du Tarn ? Discussion et échanges avec la salle
- **Le contrat de rivière,** outil pertinent pour travailler ensemble ? Comment s'organiser ? (travaux en atelier).

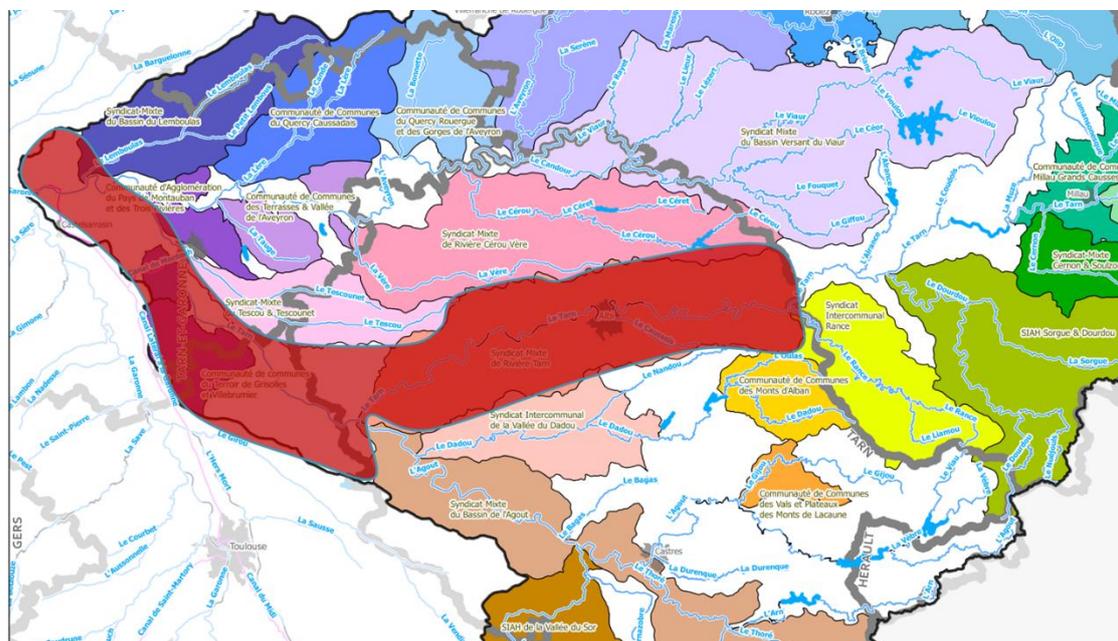
### **La session**

La session Rivière Tarn aval s'est déroulée sur 3 jours avec une progression dans la réflexion vers un contrat de rivière. La première journée a été consacrée aux acteurs qui portent des projets touristiques sur le Tarn, comme cela avait été demandé par le comité de pilotage. Cette journée a été très appréciée (comme l'indique l'évaluation de la session) car chacun a pu mieux découvrir le projet de développement sur la rivière.

La 2<sup>e</sup> journée a été construite en ateliers pour faciliter la mise en relation des acteurs locaux. Cela a permis de faire émerger et de porter à la connaissance un nombre importants de projets en cours ou à venir.

La 3<sup>e</sup> journée consacrée à clarifier ce qu'est un contrat de rivière d'un point de vue idéologique, technique et procédurale a été illustré par deux exemples concrets : le contrat de rivière du Célé et le premier contrat de rivière sur le Tarn aval.

Les discussions durant ces trois journées ont montré une communauté d'intérêts pour le Tarn aval avec un constat partagé et le besoin fort de se structurer pour définir un projet ambitieux pour la rivière.



Périmètre pertinent proposé lors de la session, plus petit dénominateur commun – session Rivière – 01/12/2016

## Perspectives

Il apparaît pour tous que le contrat de rivière est pertinent et que la structure porteuse identifiée existe (le SMRT) qui devra évoluer rapidement en terme de périmètre d'action et de statuts afin d'intégrer de nouveaux adhérents et de nouvelles compétences. Le conseil syndicat du SMRT est favorable à cette évolution ainsi que l'ensemble des acteurs locaux ayant participé à la session.

Les enjeux et perspectives des acteurs locaux se retrouvent dans les volets du contrat de rivière, ce qui donne une logique au travail en commun sur le territoire Tarn Aval. Les acteurs se sont exprimés sur le territoire pertinent pour un contrat de rivière qui correspond à une unité hydrologique cohérente.

Les participants se disent prêts à s'impliquer dans les actions visant à l'élaboration du contrat de rivière notamment dans les réunions de concertation et peut être dans le comité de rivière.

L'agence de l'eau donne rendez-vous dès 2017 pour accompagner le SMRT sur le terrain et convaincre les nouvelles structures (communautés de communes et d'agglomération) de participer au projet de contrat de rivière. Une attention particulière est portée sur la communauté d'agglomération d'Albi qui bien que sollicitée pour la session Rivière n'a pas participé aux travaux.

Les participants à la session, le président du SMRT et l'agence de l'eau souhaitent que 2017 soit l'année de la restructuration de ce territoire et du démarrage de la phase d'élaboration du contrat de rivière. Il a été proposé une signature du contrat de rivière pour 2018.

## CONCLUSION

Les trois sessions organisées en 2016 ont permis aux acteurs des territoires de se rencontrer, de se connaître, d'échanger. Elles ont permis également de renforcer les connaissances sur le fonctionnement de la rivière, sur les contraintes réglementaires et en particulier sur la GeMAPI.

Le cadre des discussions a laissé une large part aux échanges, ce qui a été particulièrement apprécié par les participants. La préparation de ces sessions avec un comité de pilotage restreint (une dizaine de personnes) est fondamentale pour s'assurer que les thèmes abordés répondent aux préoccupations du terrain et de ceux qui sont impliqués dans la gestion de la rivière. Il permet par ailleurs de préciser ce que les membres du comité de pilotage attendent de la session et de mettre ainsi en œuvre l'animation de la session qui permet d'atteindre ces objectifs.

La session RIVIERE dans ce format, permet ainsi de former, se former grâce aux interventions réalisées par les acteurs eux-mêmes et dialoguer grâce aux moments partagés en petits en groupe. Elle permet également d'envisager un futur ensemble.

Ainsi la session Ander se conclut par une demande forte des acteurs pour monter des dossiers visant à améliorer la continuité écologique, la session Haut Adour souhaite déclencher une dynamique pour définir un territoire pertinent en organisant des rencontres entre les structures concernées en 2017, la session Tarn aval se lance le challenge de déboucher sur un contrat de rivière en 2018.

